



Mont  
Saint  
Aignan

## AUTORISATION DE REMPLACEMENT D'UN DISPOSITIF SUPPORTANT DE LA PUBLICITE OU UNE PREENSEIGNE DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

CADRE 1 : DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE REMPLACEMENT D'UN DISPOSITIF SUPPORTANT DE LA PUBLICITE OU UNE PREENSEIGNE déposée le : 18/09/2024 par : JC DECAUX FRANCE demeurant à : 12 rue Marconi 76150 MAROMME pour : Remplacement d'un abri bus sur un terrain sis : 3 rue du Tronquet à Mont-Saint-Aignan	CADRE 2 : AUTORISATION POUR LE REMPLACEMENT D'UN DISPOSITIF SUPPORTANT DE LA PUBLICITE OU UNE PREENSEIGNE DP 076 451 24 0001 <b>2024.1657</b>
--	---

### LE MAIRE

Vu la loi n°217 du 12 Avril 1943 relative à la publicité par panneaux réclame, par affiches et aux enseignes, notamment le chapitre 2 ;  
Vu la loi n°79-1150 du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et préenseignes ;  
Vu l'approbation du Règlement Local de Publicité Intercommunal en date du 15 avril 2024 ;  
Vu la demande produite pour le remplacement d'un dispositif supportant de la publicité ou une préenseigne (cadre 1) ;

### ARRÊTE

Article 1: le remplacement du dispositif supportant de la publicité ou une préenseigne est autorisé pour le projet décrit dans la demande.

Article 2 : les droits des tiers sont expressément réservés.

Article 3 : madame la directrice générale des services et monsieur le directeur des services techniques de la Ville de Mont-Saint-Aignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

fait à Mont-Saint-Aignan, le 03/10/2024  
pour le maire et par délégation



**Bertrand CAMILLERAPP**  
adjoint au maire chargé de l'urbanisme  
et du patrimoine